

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1996**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 23 septembre 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents :*** MM. SCHWINT, MILLE (à partir de la question 3/b), NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER (à partir de la question 3/a), LAGRANGE, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT (jusqu'à la question 15), SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, THIRODE, DUVERGET (jusqu'à la question 23), SALOMON, TABOURNOT (jusqu'à la question 26), Mme WEINMAN, MM. VIALATTE, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

***Absents :*** MM. MILLE (jusqu'à la question 3/b), MEUNIER (jusqu'à la question 3/a), SANTI, VOUILLOT (à partir de la question 15), JACQUEMIN, DUVERGET (à partir de la question 23), TABOURNOT (à partir de la question 26), RENOUD-GRAPPIN.

***Secrétaire :*** M. VENTARD.

***Procuration de vote :***

***Mandants :*** MM. SANTI, VOUILLOT (à partir de la question 15), JACQUEMIN, DUVERGET (à partir de la question 23), TABOURNOT (à partir de la question 26), RENOUD-GRAPPIN.

***Mandataires :*** M. GIRARD, Mme TETU (à partir de la question 15), MM. THIRODE, VIALATTE (à partir de la question 23), SALOMON (à partir de la question 26), BONNET.

\* \* \*

**0/1** - Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M. le Maire a rappelé aux habitants des rues de Lorraine et Proudhon sa préoccupation par rapport aux problèmes inhérents à la circulation automobile.

Il a ensuite félicité les six sélectionnés bisontins aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'Atlanta.

Il a également annoncé la participation de la Ville à la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre 1996 et l'adhésion de Besançon à l'alliance des villes du monde contre la pauvreté.

**0/2** - Après la lecture, faite par M. LOYAT, d'une motion du groupe majoritaire concernant l'annonce de la fermeture de la coopérative UAC, M. le Maire a précisé que des contacts étaient pris avec la direction du groupe repreneur, en l'occurrence la coopérative l'Ermitage de Bulgnéville, afin de préserver les emplois du site de l'UAC à Velotte.

*«La coopérative l'Ermitage de Bulgnéville vient de racheter la coopérative franc-comtoise UAC et l'entreprise SCHNEITER de Clerval, créant le groupe Alliance. Un plan de restructuration a été présenté au personnel ; il prévoit de fermer le site de Besançon et de déplacer l'activité principalement sur les entreprises de Clerval, Guyans-Durnes et Bulgnéville. Le Conseil Municipal, inquiet de voir disparaître une des dernières entreprises agro-alimentaires de Besançon, demande instamment que dans le cadre de l'étude stratégique menée par le nouveau groupe créé, il soit tenu compte de la possibilité de maintenir cette activité sur le site de la Ville. Le Conseil Municipal demande aux différents financeurs publics de cette étude de lier leur participation à l'examen de cette possibilité».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**1 - Rentrée scolaire** - Communication de Mme l'Adjointe TETU

Mme l'Adjointe a fait à l'Assemblée une communication relative à la dernière rentrée scolaire.

**2 - Exercice 1996** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

**3 - Personnel Communal :**

**a) Emploi d'animateur responsable de la Petite Ecole dans la Forêt**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à créer l'emploi d'animateur responsable de la Petite Ecole dans la Forêt qui sera pourvu par un agent contractuel à temps complet (contrat d'un an renouvelable 2 fois pas tacite reconduction),

- à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

b) Emploi d'animateur socio-culturel chargé de mission à l'intégration et à la jeunesse

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à créer un emploi d'animateur socio-culturel chargé de mission à l'intégration et à la jeunesse (contrat d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction),

- à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

c) Emploi d'animateur socio-culturel responsable de secteur

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à créer un emploi d'animateur socio-culturel responsable de secteur qui sera pourvu par un agent contractuel à temps complet (contrat d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction),

- à signer les ocntrats à intervenir dans ce cadre.

d) Emplois de ville

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif et décidé l'établissement de 20 contrats déobuchant à terme sur des emplois municipaux correspondant à des fonctions de surveillance, d'entretien et de médiation pour un coût salarial net de 750 000 F (prise en charge fixe de l'Etat : 55 %) et un coût d'équipement de 410 000 F.

Il a également autorisé M. le Maire à signer les conventions avec l'Etat.

e) Contrat emploi consolidé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de 4 postes maximum en Contrat emploi consolidé afin d'offrir une solution d'insertion durable aux titulaires de CES les plus en difficulté, avec une aide moyenne de l'Etat de 55 % et pour un coût supplémentaire annuel par poste de 24 000 F par rapport à un CES.

#### **4 - Garanties d'emprunts :**

a) à l'Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 - Construction de 200 logements étudiants à la Bouloie - 2<sup>ème</sup> tranche de 99 logements - Garantie, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 13 430 043 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) au Centre Communal d'Action Sociale - Réaménagement d'un prêt de 1 500 000 F avec la Caisse d'Epargne de Franche-Comté - Confirmation de la garantie de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité, M. le Maire, Président et M. FOUSSERET, Vice-Président, n'ayant pas pris part au vote.

## 5 - Comptabilité - Exercice 1996 :

a) Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

b) Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

c) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

d) Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

## 6 - Service de soins à domicile pour personnes âgées - Modification du budget primitif 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications proposées et a voté au BS de l'exercice courant les différents ajustements de crédits, à savoir :

*a) en dépenses d'exploitation*

Imputations	Libellés	Prévisions de crédits à ce jour	Crédits accordés	Ajustements
995/6022	Fournitures, produits finis	1 100	585	- 515
995/6026	Carburants et fournitures de garage	19 820	12 170	- 7 650
995/6111	Sous-traitance à caractère médical	100 000	115 000	+ 15 000
995/615	Entretien et réparations	44 504	33 057	- 11 447
995/616	Primes d'assurances	11 323	11 325	+ 2
995/6182	Documentation générale	1 500	1 020	- 480
995/6185	Frais de colloques, séminaires, stages	10 000	5 780	- 4 220
995/623	Information, publications	1 500	1 335	- 165
995/625	Déplacements, missions et réceptions	3 000	2 300	- 700
995/64513	Cotisations aux caisses de retraites	8 705	12 165	+ 3 460
	Dotation inchangée sur les articles restants	1 575 343	1 575 343	0
	<b>Totaux</b>	<b>1 776 795</b>	<b>1 770 080</b>	<b>- 6 715</b>

*b) en recettes d'exploitation*

<b>Imputations</b>	<b>Libellés</b>	<b>Prévisions de crédits à ce jour</b>	<b>Crédits accordés</b>	<b>Ajuste- ments</b>
995/706111	Forfait global annuel de soins, assurances maladie	1 776 795,00	1 769 831,54	- 6 963,46
995/110	Excédent de fonctionnement 1994 à affecter à la réduction des charges 1996	0	248,46	+ 248,46
	<b>Totaux</b>	<b>1 776 795,00</b>	<b>1 770 080,00</b>	<b>- 6 715,00</b>

**7 - Année scolaire 1996-1997 - Restauration Municipale - Tarification**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des restaurants scolaires qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1996.

**Proposition de tarification des repas - Année scolaire 1996-1997  
(à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1996)**

**Application de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1996 avec demande de dérogation à la Préfecture du Doubs  
article 2 du décret du 11/08/1987**

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1994 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1996 - 1997						Prix du repas année scolaire 1995-1996	Proposition prix du repas année scolaire 1996-1997	Variation en francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
701 ≤ QF ≤ 700	29 170	35 000	46 670	52 500	58 340	64 170	7,70 F	8,20 F	+ 0,50	+ 6,49
1434 ≤ QF ≤ 1433	59 710	71 650	95 540	107 480	119 420	131 360	10,50 F	11,20 F	+ 0,70	+ 6,67
1701 ≤ QF ≤ 1700	70 840	85 000	113 340	127 500	141 670	155 840	13,25 F	14,20 F	+ 0,95	+ 7,17
1991 ≤ QF ≤ 1990	82 920	99 500	132 670	149 250	165 840	182 420	16,15 F	17,20 F	+ 1,05	+ 6,50
2451 ≤ QF ≤ 2450	102 090	122 500	163 340	183 750	204 170	224 590	17,40 F	17,20 F	- 0,20	- 1,15
2801 < QF < 2800	116 670	140 000	186 670	210 000	233 340	256 670	19,45 F	20,00 F	+ 0,55	+ 2,83
QF ≥ 2801							22,30 F	22,80 F	+ 0,50	+ 2,24
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant Besançon							22,50 F	23,40 F	+ 0,90	+ 4,00
- Repas exceptionnels - Enfants habitant Besançon							22,50 F	23,40 F	+ 0,90	+ 4,00
- Enfants de l'extérieur hors District							29,20 F	30,00 F	+ 0,80	+ 2,74
- Instituteurs - Agents de service							29,20 F	30,00 F	+ 0,80	+ 2,74

**8 - Annuaire des Associations 1995 - Distribution gratuite aux usagers**

Adopté à l'unanimité.

**9 - Encaissements et réaffectations de crédits :**

- a) Bibliothèques Municipales - Réaffectation d'une subvention du Centre National du Livre

Adopté à l'unanimité (150 000 F pour la constitution du fonds parascolaire et formation / Sciences humaines et sociales).

- b) Réseaux Solidarité Ecole - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (20 000 F pour l'accompagnement scolaire à la Maison Pour Tous de Montrapon).

- c) Aide du Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire - Convention avec l'Etat - Réaffectation à la régie des quartiers et à l'ACEREP

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à solliciter la subvention du FNDAT,

- à signer la convention à intervenir avec l'Etat,

- à verser aux maîtres d'oeuvre la part qui leur revient après encaissement de la subvention.

Le projet est établi pour 3 ans selon le financement suivant :

Dépenses par poste		Financements	
<b>ACEREP</b>			
* Personnel enseignant		451 100 F	* FNDAT
Rémunération	278 456 F		
Charges	172 644 F		* CES, CIE...
* Personnel non enseignant		76 340 F	* OMA (contrats de qualification) (organisme mutualisateur)
Rémunération	47 125 F		
Charges	29 215 F		
* Frais administratifs		72 870 F	* Régie des Quartiers
* Fonctionnement		93 690 F	
Locaux	56 214 F		
Matériel d'enseignement	28 107 F		
Déplacements	9 369 F		
<b>Régies des Quartiers</b>			
* Rémunération Directeur		810 000 F	
		<b>1 504 000 F</b>	<b>1 504 000 F</b>

d) Secteur Jumelages et Relations Internationales - Gala des écoles au profit des actions de la Ville à Douroula - Réaffectation d'une recette

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Recette réaffectée au programme Développement Douroula : 16 175,61 F.

M. l'Adjoint BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN, n'a pas pris part au vote.

e) Projet «A Tire d'Aile» - Encaissement et réaffectation de la participation des transports urbains - Virement de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

- le virement de 100 000 F afin de financer la gestion du dispositif et l'encadrement de certains chantiers,

- l'encaissement et la réaffectation de la Compagnie des Transports Bisontins d'un montant de 12 000 F.

f) Musée Classé - Département Histoire-Temps - Réalisation d'une exposition pour la ville de Fontenay-sous-Bois - Encaissement et réaffectation du montant de cette prestation

Adopté à l'unanimité (prestation : 35 000 F).

g) Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation de subventions et participations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'encaissement et la réaffectation des subventions et participations suivantes :

- 40 000 F du Conseil Général pour le fonctionnement général de l'Orchestre,

- 35 000 F de France Télécom pour le concert du 20 décembre 1996 consacré à Rossini,

- 10 000 F de la SACEM pour le concert du 7 mai 1996 consacré au compositeur contemporain Michaël JARREL,

- 80 000 F du Festival International de Musique pour la prestation de l'Orchestre de Besançon le 8 septembre 1996 (participation de la soprano Françoise POLLET).

h) Musée de la Résistance et de la Déportation - Installation du système de vidéo surveillance - Encaissement et reversement d'une partie de la subvention de la DRAC à la SEM de la Citadelle

Adopté à l'unanimité (demande de versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de subvention de la DRAC : 81 600 F).

## **10 - Subventions :**

a) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs Sports Collectifs - Saison 1996-1997 - Première répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de financer cette dépense d'un montant de 749 100 F répartis ainsi :

- 202 825 F (BP 1996)

- 546 275 F (transfert de crédits repris au BS 1996).

Les clubs désignés ci-après bénéficient du solde de la subvention pour la première partie de la saison 1996/1997 :

<b>Clubs</b>	<b>Niveau</b>	<b>Discipline</b>	<b>Montant</b>
ESB «F»	D.1	Hand-ball	152 400 F
BRC «Football»	C.N.1	Football	121 500 F
BBC	Pro A	Basket-ball	270 000 F
BHC	Nle 2	Hockey/glace	5 400 F
ESB «M»	D.1	Hand-ball	189 000 F
Besançon Volley Ball (ex ASQP Volley)	Nle 2	Volley-ball	10 800 F
<b>Total</b>			<b>749 100 F</b>

b) aux sociétés sportives amateurs - Deuxième répartition 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

## SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Deuxième répartition - Automne 1996

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales - O.C.N. : Organisation de Compétitions à caractère National ou International

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00	OCN	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1996	Code CANA
11670	A.F.F.B.	Foot Féminin	8 240,00	60,00	3 180,00		5 000,00	5 000,00	13 180,00		21 420,00	1253
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	3 240,00	60,00	3 180,00			2 000,00	5 180,00		8 420,00	6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	1 080,00	30,00	1 590,00			4 000,00	5 590,00		6 670,00	1214
	-id- rappel printemps	Foot		10,00	530,00				530,00	6 120,00	530,00	1214
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	9 180,00	170,00	9 010,00			5 000,00	14 010,00		23 190,00	1198
16239	A.S.C. TILLEROYES	Foot	1 620,00	30,00	1 590,00			1 000,00	2 590,00		4 210,00	1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	6 480,00	120,00	6 360,00			3 000,00	9 360,00		15 840,00	1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	2 052,00	38,00	2 014,00			1 000,00	3 014,00		5 066,00	2369
0	A.S.E.P.	Karaté	3 742,00	69,30	3 672,00			2 000,00	5 672,00		9 414,00	0
22115	A.S.E.P. LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	5 672,00	0,00	1298
0	A.S.P.T.T.	Foot	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Hand	25 000,00	FORFAIT	0,00				0,00		25 000,00	0
0	A.S.P.T.T.	Arts Martiaux	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Natation	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Athlétisme	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Tennis	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de Table	5 500,00	FORFAIT	0,00		5 500,00		55 000,00		11 000,00	0
0	A.S.P.T.T.	Bowling	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	30 000,00	FORFAIT	0,00				0,00	5 500,00	30 000,00	1185
1206	A.S.Q.P.	Volley	30 248,00	162,00	8 586,00		21 500,00	2 500,00	30 086,00		60 334,00	1206
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	3 462,00	FORFAIT	0,00			4 000,00	2 500,00		5 962,00	1228
15158	AM.C.B.	Cyclisme	5 536,00	84,00	4 452,00				8 452,00		13 988,00	1194

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00	OCN	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1996	Code CANA
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	3 598,00	FORFAIT	0,00				0,00		3 598,00	0
13768	AQUA SPORT	Plongée	2 334,00	43,23	2 291,00			2 000,00	4 291,00		6 625,00	1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	3 510,00	65,00	3 445,00			1 500,00	4 945,00		8 455,00	1226
181	B.B.COMTE	Basket	45 726,00	319,00	16 907,00		50 000,00		66 907,00		112 633,00	1216
0	B.H.B.C.	Hand	2 052,00	38,00	2 014,00			1 500,00	3 514,00		5 566,00	0
0	B.H.C.	Hockey/Glace	18 666,00	179,00	9 487,00		9 000,00	4 000,00	22 487,00		41 153,00	0
0	B.R.C.	Basket	11 664,00	216,00	11 448,00			3 800,00	15 248,00		26 912,00	0
0	B.R.C.	Foot	34 360,00	340,00	18 020,00		15 000,00		33 020,00		67 380,00	0
0	B.R.C.	Tennis	10 221,00	50,40	2 671,00		7 500,00		10 171,00		20 392,00	0
0	B.R.C.	Tennis de Table	1 296,00	24,00	1 272,00				1 272,00		2 568,00	0
0	B.R.C.	Escrime	7 614,00	141,00	7 473,00				7 473,00		15 087,00	0
0	B.R.C.	Cyclisme	4 050,00	75,00	3 975,00			1 000,00	4 975,00		9 025,00	0
12966	B.R.C.	Omnisports	43 078,00	0,00	0,00				0,00	72 159,00	43 078,00	1237
0	B.S.C.	Danse sur glace	10 530,00	195,00	10 335,00	2 000,00		4 000,00	16 335,00		26 865,00	0
0	B.U.C.	Foot	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	B.U.C.	Tennis	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
0	B.U.C.	Escrime	0,00	FORFAIT	0,00				0,00		0,00	0
14816	B.U.C.	Omnisports	4 030,00	FORFAIT	0,00				0,00	0,00	4 030,00	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	1 144,00	FORFAIT	0,00			2 500,00	0,00		1 144,00	0
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	1 407,00	26,07	1 381,00		5 000,00	1 500,00	3 881,00		5 288,00	1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	8 510,00	65,00	3 445,00			4 000,00	9 945,00		18 455,00	1248
0	BESANCON ATHLE	Athlétisme	26 948,00	462,00	24 486,00	5 000,00			33 486,00		60 434,00	0
0	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	1 144,00	FORFAIT	0,00				0,00		1 144,00	0
0	BOUSBOTTE	Tennis de Table	810,00	15,00	795,00				795,00		1 605,00	0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	795,00	0,00	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	1 051,00	19,47	1 031,00			500,00	1 531,00		2 582,00	1239
11856	C.A.F.	Alpinisme	24 640,00	FORFAIT	0,00			8 000,00	8 000,00		32 640,00	1186
11872	C.P.B.	Lutte	11 208,00	152,00	8 056,00	3 000,00			11 056,00		22 264,00	1191
15086	C.T.P.B.	Tir	8 586,00	159,00	8 427,00			2 000,00	10 427,00		19 013,00	1348

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00	OCN	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1996	Code CANA
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	2 129,00	FORFAIT	0,00				0,00		2 129,00	1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	6 901,00	FORFAIT	0,00				0,00		6 901,00	0
9676	CITADELLE	Gymnastique	7 525,00	FORFAIT	0,00	2 000,00		3 000,00	5 000,00		12 525,00	1222
11930	CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	1 404,00	26,00	1 378,00				1 378,00		2 782,00	1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	926,00	17,16	909,00				909,00		1 835,00	1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	3 598,00	FORFAIT	0,00				0,00		3 598,00	1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	22 881,00	262,35	13 904,00				13 904,00		36 785,00	7672
0	DYNAMIQUE BISONNINE	G.R.S.	8 316,00	154,00	8 162,00			500,00	8 662,00		16 978,00	0
11673	E.B.I.S.	Foot	6 480,00	120,00	6 360,00			3 000,00	9 360,00		15 840,00	0
1192	E.S.B.F.	Hand	25 180,00	170,00	9 010,00		15 000,00		24 010,00		49 190,00	2817
29260	E.S.B.M.	Hand	24 016,00	204,00	10 812,00	3 000,00	15 000,00		28 812,00		52 828,00	1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de Table	918,00	17,00	901,00				901,00		1 819,00	1189
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	1 101,00	20,40	1 081,00				1 081,00		2 182,00	0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	1 188,00	22,00	1 166,00			500,00	1 166,00	2 747,00	2 854,00	0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00		0,00	1263
12424	ETRIER BISONNIN	Equitation	4 166,00	FORFAIT	0,00			4 000,00	4 000,00		8 166,00	1208
1230	F.C. BREGILLE	Foot	5 940,00	110,00	5 830,00			3 000,00	8 830,00		14 770,00	1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	3 240,00	60,00	3 180,00			2 500,00	5 680,00		8 920,00	1240
	F.N.S.U.					5 000,00			5 000,00		5 000,00	
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	4 618,00	67,00	3 551,00			5 000,00	8 551,00		13 169,00	1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	2 835,00	33,99	1 801,00				1 801,00		4 636,00	1766
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	5 184,00	96,00	5 088,00			2 500,00	7 588,00		12 772,00	1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	26 136,00	484,00	25 652,00	2 500,00		3 000,00	31 152,00		57 288,00	1218
	INDEPENDANTE COMTOISE	Baby Gym.	461,00	8,55	453,00				453,00	31 605,00	914,00	
14860	JUDO CLUB DE PALENTE	Gymnastique	3 186,00	FORFAIT	0,00			3 000,00	3 000,00		6 186,00	1212
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	801,00	14,85	787,00				787,00		1 588,00	9840
0	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	1 158,00	21,45	1 136,00				1 136,00		2 294,00	0
0	KARATE DO SHOTOKAN	Karaté	1 871,00	34,65	1 836,00				1 836,00		3 707,00	0
0	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'Arc	1 144,00	FORFAIT	0,00			1 500,00	1 500,00		2 644,00	0
1184	O.B.	Rugby	47 420,00	230,00	12 190,00	2 000,00	35 000,00	3 500,00	52 690,00		100 110,00	1184
13841	P.K.A.	Karaté	2 673,00	49,50	2 623,00			3 000,00	5 623,00		8 296,00	1373

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00	OCN	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1996	Code CANA	
0	P.S.B.	Foot	12 960,00	240,00	12 720,00			4 000,00	16 720,00		29 680,00	0	
0	P.S.B.	Hand	2 052,00	38,00	2 014,00				2 014,00		4 066,00	0	
0	P.S.B.	Arts Martiaux	2 067,00	38,28	2 028,00				2 028,00		4 095,00	0	
0	P.S.B.	Athlétisme	486,00	9,00	477,00				477,00		963,00	0	
0	P.S.B.	Tennis	2 130,00	39,45	2 090,00				2 090,00		4 220,00	0	
0	P.S.B.	Tennis de Table	5 562,00	103,00	5 459,00			2 500,00	7 959,00		13 521,00	0	
14211	P.S.B.	Omnisports	37 825,00	0,00	0,00				0,00	31 288,00	37 825,00	1232	
0	P.S.B. - FOOT FEMININ	Foot féminin	3 240,00	60,00	3 180,00		5 000,00	5 000,00	13 180,00		16 420,00	0	
0	PLANOISE F.C.	Foot	540,00	10,00	530,00			1 000,00	1 530,00		2 070,00	0	
6628	PORTUGAIS	Foot	4 320,00	80,00	4 240,00			4 000,00	8 240,00		12 560,00	6628	
0	R.C. PLANOISE-EPOISSES	Foot	1 620,00	30,00	1 590,00			2 000,00	3 590,00		5 210,00	0	
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	5 724,00	106,00	5 618,00			2 000,00	7 618,00		13 342,00	1238	
0	S.N.B.	Natation	11 988,00	222,00	11 766,00			2 000,00	13 766,00		25 754,00	0	
0	S.N.B.	Aviron	11 880,00	220,00	11 660,00			2 000,00	13 660,00		25 540,00	0	
0	S.N.B.	Canoë Kayak	15 228,00	282,00	14 946,00			2 000,00	16 946,00		32 174,00	0	
2557	S.N.B.	Omnisports	38 640,00	0,00	0,00				0,00	44 372,00	38 640,00	1219	
12671	SAINT CLAUDE SAINT CLAUDE	Gymnastique Baby Gym.	20 472,00 113,00	268,00 2,10	14 204,00 111,00	2 500,00			16 704,00 111,00	16 815,00	37 176,00 224,00	9843	
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	3 240,00	60,00	3 180,00			3 000,00	6 180,00		9 420,00	0	
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de Table	1 620,00	30,00	1 590,00			1 500,00	3 090,00		4 710,00	775	
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	6 372,00	118,00	6 254,00	2 000,00			8 254,00		14 626,00	1243	
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	5 400,00	100,00	5 300,00				5 300,00		10 700,00	1265	
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	6 480,00	120,00	6 360,00			4 000,00	10 360,00		16 840,00	2078	
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	7 560,00	140,00	7 420,00			2 000,00	9 420,00		16 980,00	1242	
11858	UTINAM	Tir	10 908,00	202,00	10 706,00				10 706,00		21 614,00	1201	
12557	V.B.C.B.	Volley	4 050,00	75,00	3 975,00			2 000,00	5 975,00		10 025,00	1227	
15309	VOLANT BISONNIN	Badminton	5 670,00	105,00	5 565,00			5 564,00	11 129,00		16 799,00	1223	
0	GALIA SPORT	Foot	1 620,00	0,00				FORFAIT GENERAL SAISON 1996/1997				1 620,00	
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	1 620,00	0,00				FORFAIT GENERAL SAISON 1996/1997				1 620,00	
0	TURCS DE BESANCON	Foot	1 620,00	0,00				FORFAIT GENERAL SAISON 1996/1997				1 620,00	
<b>Total</b>			<b>879 960,00</b>	<b>8 338,20</b>	<b>441 916,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>188 500,00</b>	<b>148 364,00</b>	<b>807 780,00</b>		<b>1 687 740,00</b>		

c) exceptionnelles à diverses associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions aux clubs suivants :

* A.S. Clairs-Soleils	3 200 F
* V.C.B. (ex ASQP Volley-ball)	10 000 F
* Besançon Hockey Club	10 000 F
* Golf Club de Besançon	10 000 F
* Amicale Cycliste Bisontine	10 000 F
* La Bousbotte	5 000 F
* P.S.B.	150 000 F
* B.R.C.	75 000 F
* Sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'Atlanta :	
. Etrier Bisontin : Marie-Christine DUROY	20 000 F
. Sport Nautique Bisontin : Sabine KLEINHENZ	20 000 F
. Club Pugilistique Bisontin : Ghani YALOUZ	20 000 F
. Centre Omnisports P. Croppet : F. AGUILLAUME	20 000 F
. Centre Omnisports P. Croppet : B. VERGUET	20 000 F
. Volley Loisir Bisontin : Belhadje REZKI	20 000 F
	-----
	<b>120 000 F</b>

d) exceptionnelles aux manifestations sportives de haut niveau 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* Entente Sportive Bisontine «Féminines» (demi-finale Coupe d'Europe)	30 000 F
* Ligue de Franche-Comté de Hand-Ball (rencontre FRANCE-YOUGOSLAVIE)	15 550 F

e) d'équipement aux associations sportives

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivante :

* Etrier Bisontin	10 000 F
* Centre Ecole Parachutisme de Besançon La Vèze	10 000 F

f) à la Régie des Quartiers pour premier équipement

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Régie des quartiers une subvention de 133 870,43 F pour divers achats de premier équipement nécessaire à son fonctionnement.

Mme DUFAY, Conseillère Municipale Déléguée et Présidente de la Régie des Quartiers, n'a pas pris part au vote.

g) du secteur Politique de la Ville

A l'unanimité (M. l'Adjoint DAHOUI ne prenant pas part au vote concernant la subvention à la Mutualité du Doubs), le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Association Clubs Loisirs, Action Jeunesse de Franche-Comté (organisation de séjours)	15 000 F
- Mutualité du Doubs (concours «La course en solidaire»)	10 000 F

h) d'équipement au Foyer des Jeunes Travailleurs et à l'Association Sportive et Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs

A l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Foyer des Jeunes Travailleurs (aménagement complémentaires des locaux)	68 000 F
- Association Sportive et d'Education Populaire du FJT (amélioration des conditions d'installation et d'accueil)	76 946 F

i) du secteur Communication

**Festival de Musique :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Festival de Musique une subvention de 110 000 F pour différentes actions (campagne d'affichage, fabrication de drapeaux et guirlandes).

### **Radios Locales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Radio-Bip	25 000 F
- Radio-Sud	25 000 F
- RCF (Radios Chrétiennes en France)	25 000 F

### **Equipage Side-Car Piroutet**

A l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 10 000 F à cet équipage en lice pour un sixième titre national.

j) pour classes de découverte - Modificatif à la délibération du 24 juin 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications suivantes :

- Ecole Primaire Brossolette : annulation de la subvention de 3 830,40 F (séjour annulé)

- Ecole Primaire de Velotte : supplément de subvention de 638,40 F (modification du nombre d'élèves et de la durée du séjour).

### **11 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec IEN - Société ID.PRO**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 17 500 F à la Société IEN pour son intervention au niveau de la formation au profit de la Société ID.PRO.

### **12 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subvention à Rive Boutique de Gestion - Société AMADIS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 45 000 F à l'Association Rive Boutique de Gestion, chargée par convention de l'accueil et du suivi des créateurs d'entreprises.

La subvention visée ci-dessus concerne la Société AMADIS Formation.

### **13 - Aide à l'immobilier d'entreprises - Société BOIREAU-DODANE - Reversement de l'aide accordée à BATIFRANC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de demander à la SICOMI BATIFRANC le remboursement de la subvention de 100 000 F qui lui avait été accordée. En effet, la Société BATIFRANC étant une SCI, ne peut bénéficier de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

**14 - Service Action Culturelle - Bibliothèques Municipales - Réalisation d'un compact disque interactif - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un CDI sur un des plus célèbres manuscrits italiens (Le songe de Poliphile), a autorisé M. le Maire à solliciter la participation des différents partenaires pour cette opération de 1 050 000 F qui sera financée comme suit :

- Université de Franche-Comté	240 000 F
- Ville de Besançon (Bibliothèques + Service Action Culturelle)	350 000 F
- DRAC Franche-Comté	150 000 F
- Ministère de la Culture/Direction du Livre	150 000 F
- Conseil Régional de Franche-Comté	80 000 F
- Conseil Général du Doubs	80 000 F

**15 - Musée du Temps - Etude de programmation complémentaire - Demande de subvention à la DRAC**

A l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter la subvention de 80 000 F que la DRAC s'est engagée à verser pour le financement d'une étude de programmation complémentaire concernant le Musée du Temps et dont le coût total est de 200 000 F.

**16 - Monument Historique - Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre - Deuxième tranche - Avenant à la convention conclue avec la DRAC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement correspondant à la 2<sup>ème</sup> tranche de la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre et autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec la DRAC

Le montant total des travaux pour cette tranche s'élève à 1 200 000 F répartis ainsi :

Ville de Besançon (propriétaire)	240 000 F
Etat (maître d'ouvrage)	360 000 F
Région de Franche-Comté	360 000 F
Département du Doubs	240 000 F

**17 - Association des Jumelages et Relations Internationales - Clôture des comptes et dévolution du patrimoine de l'association à la Ville**

A l'unanimité, M. l'Adjoint BARETJE, ancien président de l'association ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement de la somme de 186 943,64 F reversée à la Ville de Besançon par l'Association des Jumelages et Relations Internationales suite à sa dissolution, et cela conformément à l'article 18 de ses statuts.

**18 - Syndicat Mixte des Transports Périurbains - Modification des statuts - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications relatives aux statuts du Syndicat Mixte des Transports Périurbains qui regroupe la Ville de Besançon, le Département du Doubs et 33 communes périphériques.

**19 - Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Dévolution de l'actif du syndicat d'études - Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Transfert de crédits au syndicat de réalisation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à encaisser la somme de 82 151,83 F en raison de la dissolution du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons, conformément à ses statuts,

- à verser par transfert de crédits la somme de 301 000 F correspondant à la participation de la Ville de Besançon aux frais de fonctionnement du Parc Scientifique et Industriel de Besançon, syndicat créé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1996.

**20 - Pépinière rue Violet - Avenant n° 1 à la convention de gestion passée avec Rive Boutique de Gestion**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé deux modifications au contrat conclu avec Rive Boutique de Gestion (superficie réduite à 1 821 m<sup>2</sup> et mode de calcul de la redevance identique à celui de la Pépinière de Palente) et autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

**21 - Développement Economique - Marché de prestations en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises à Besançon - Convention avec IEN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à intervenir avec la Société IEN en vue de lui confier, jusqu'au 31 août 1998, de nouvelles prestations en faveur de l'implantation de nouveaux entrepreneurs à Besançon.

Ces prestations, rémunérées sur la base d'un barème horaire, ne pourraient toutefois dépasser les montants suivants :

- 1996 : 40 000 F
- 1997 : 160 000 F
- 1998 : 80 000 F

**22 - Bibliothèques Municipales** - Marchés 1997 de fournitures de périodiques et de livres - Adoption des cahiers des charges - Lancement des procédures d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

**23 - Besançon Votre Ville** - Marché pour l'impression - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

**24 - Distribution d'énergie électrique et de gaz** - Contrats de concession - Chartes de partenariat - Accords-cadre avec EDF-GDF

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de concéder à EDF-GDF la distribution d'énergie électrique et d'énergie gaz pour une durée de 20 ans, incluant une baisse de la zone de tarification,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents et contrats à intervenir.

**25 - Campus de la Bouloie** - Audit énergétique - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de participer à hauteur de 25 %, sous forme d'une subvention de 63 315 F versée à l'Université, maître d'ouvrage, à un audit énergétique sur le site du Campus de la Bouloie (chaufferie centrale - étude sur la mise en place d'une cogénération ou sur l'installation d'une chaufferie bois - énergie),
- d'accorder une assistance technique à titre gratuit assurée par les services municipaux.

**26 - Contentieux** - Action en responsabilité - Affaire EVRARD contre Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Besançon devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy afin d'atténuer sa responsabilité dans l'affaire qui l'oppose à Mme EVRARD.

**27 - Contentieux en urbanisme -** Affaire Consorts BOLARD et autres contre Ville de Besançon (Crisopolis) - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à interjeter l'appel du Tribunal Administratif de Besançon devant la Cour Administrative de Nancy.

**28 - Boulevard Kennedy -** Accident de la circulation du 16 juin 1995 - Indemnité de sinistre - Réaffectation partielle au Service Voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à encaisser l'indemnité d'un montant de 121 894 F correspondant à la détérioration d'un panneau de signalisation et à la réaffectation de 30 000 F sur les crédits du Service Voirie.

**29 - Fort de la Dame Blanche -** Remplacement du pylône radio - Participation de la Ville avec EDF-GDF

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- donné son accord pour le versement de la participation de la Ville -soit 71 338,64 F- pour le remplacement du pylône radio du Fort de la Dame Blanche rendu inutilisable à la suite d'une rafale de vent,

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec EDF-GDF, maître d'oeuvre,

- donné un avis favorable au montant de la dépense supplémentaire de 10 000 F correspondant à l'installation des 2 antennes de la ville sur le pylône.

**30 - Fort de Chaudanne -** Installation d'un système d'éclairage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un système d'éclairage au Fort de Chaudanne afin de pouvoir y organiser des expositions et de transférer pour cela un crédit de 85 000 F.

**31 - Bâtiment 4, rue Mégevand -** Restructuration de l'accueil de la Restauration Scolaire - Adoption du projet - Lancement de l'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux destinés à améliorer les conditions d'accueil au Service Restauration Scolaire et autorisé M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que les avenants et les décisions de poursuivre les travaux jusqu'à exécution complète.

Le plan de financement est le suivant :

- Etudes	60 000 F
- Travaux de bâtiment	1 200 000 F
- Mobilier	70 000 F

Le montant total, 1 300 000 F, sera assuré pour 700 000 F sur le budget 1996 et le solde sur le budget 1997

**32 - BRC Omnisports 18, rue de Trépillot - Construction d'un nouveau club-house pour la section tennis - Adoption du nouveau plan de financement - Modification de la durée du bail à construction**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le nouveau plan de financement de la construction du club-house pour la section tennis du BRC Omnisports, revu à la baisse (1 271 631,72 F au lieu de 1 599 279 F) et se décomposant ainsi :

. emprunt Caisse d'Epargne	600 000,00 F
. subvention Département du Doubs	109 625,00 F
. subvention de la Ligue de Franche-Comté	50 000,00 F
. participations Ville de Besançon (200 000 F + 217 210,72 F de TVA)	417 210,72 F
. autofinancement	94 796,00 F

- autorisé M. le Maire à signer le bail à construction pour une durée de 40 ans.

**33 - Mosquée Souna 98, rue de Vesoul - Avenant au bail à construction existant**

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au bail à construction existant concernant la Mosquée Souna.

Cet avenant prévoit la prorogation d'un nouveau délai de 4 ans afin de construire l'édifice.

**34 - Déchetterie des Tilleroyes - Mise à disposition du terrain d'assiette au profit du District du Grand Besançon - Modification de la délibération du 22 avril 1996**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le contrat modifiant la mise à disposition du terrain de la déchetterie au profit du District du Grand Besançon. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu en effet d'accorder la gratuité.

**35 - Dénominations de voies**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer deux nouvelles voies :

- chemin Marguerite MARCHAND, situé entre le chemin de Serre et le chemin des Ecoles des Tilleroyes,

- Rue Jeann-Antide THOURET, située dans le lotissement «Les Résidences Garden», derrière les rues Gresly et Soeur Marcelle BAVEREZ.

Il a également décidé la prolongation de la rue La Fayette jusqu'à la commune d'Avanne.

### **36 - Domaine Communal :**

a) Aliénation chemin de l'Espérance à la Société EXCELSIOR

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 38 a 90 ca pour la somme de 261 000 F).

b) Echanges :

b1) rue Victor Sellier / rue Albert Thomas, avec le Centre Interentreprises de Trépillot

Adopté à l'unanimité (cession d'un terrain de 3 a 10 ca en échange d'un terrain de 13 a 48 ca, effectuée sans soulte).

b2) rue Victor Sellier, avec la Société DOMIBAIL

Adopté à l'unanimité (aliénation d'une parcelle de 10 a 85 ca en échange d'un terrain de 10 a 31 ca, effectuée sans soulte).

c) Rétrocession par la SEDD à la Ville des voiries et délaissés ZAC La Fayette

Adopté à l'unanimité, M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote (rétrocession à titre gratuit).

### **37 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 1996**

Dont acte.

### **38 - Programme de travaux 1996 dans les zones industrielles - Amélioration de la desserte de la zone de l'Espérance - Demande de subvention au Département**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet d'amélioration,

- autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les avenants ou décisions de poursuivre,

- décidé de solliciter l'aide du Département.

Le coût des travaux, estimé à 1 500 000 F, sera financé sur les BP 1996 et 1997.

**39 - Service des Eaux - Programme modificatif de travaux pour l'année 1996 -  
Lancement des appels d'offres**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme modificatif de travaux effectués sur le réseau de distribution et dans les stations de traitement et de pompage pour un montant de 2 084 000 F,

- autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service et avenants.

**40 - Service du Plan et Informations Géographiques - Fournitures de données à la Société TELEATLAS - Convention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la cession de données à la Société TELEATLAS pour un montant de 50 000 F,

- autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

**41 - Parc Automobile - Contrat assurance «flotte automobile» - Lancement de la consultation**

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 25 septembre 1996  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,  
conformément à la loi,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,